

CONDITIONS.

ABONNEMENT :

Un an \$ 0.50

Six mois 0.25

Un numéro .. . 1c

L'abonnement est strictement payable d'avance.



CONDITIONS

ANNONCES

ar ligne

Première insertion, 10c

Ins. subséquentes, 5c

Remise libérée aux annonceurs à long terme.

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRE

Le vrai peut qu'iquefois n'être pas "vrai sans blague."—BOIS L'EAU.

Vol. II.

H. BERTHELOT - - - Rédacteur.

No. 5.

FEUILLETON.

LE PREBENDIER.

(SUITE)

—Le jeu, mon cher, est inconnu dans ces pays sauvages. Mais tu ne devinerais pas, et il faut que je te l'apprenne la surprise qui nous attend. C'est comme dirait Lekain ou son double dans la Comédie-Française :

C'est un frère Seigneur qui vous vient en ces lieux.

—Un frère !

—Oui, pardieu ! et que je vais te présenter en forme, non point au débotté, mais au sortir de table. Il doit être pétri d'esprit et fait aux belles manières, car il n'est pas sorti de ce château ; et, ajouta le comte avec un sérieux ironique, en montrant Germaine au doigt, voilà sa gouvernante.

Depuis ce moment jusqu'à sept heures du soir, la pauvre Germaine plus émue qu'elle n'eût voulu l'avouer, ne quitta pas son enfant une seconde. Tantôt, s'agenouillant au prie-Dieu de la comtesse, elle implorait avec ardeur celui qui peut tout, et le suppliait d'amolir ce cœur de père plus dur que le rocher ; tantôt, désespérant de ses prières, elle consolait d'avance le timide Louis tremblant comme la feuille, s'efforçant de lui inspirer un espoir qu'elle n'avait pas, et pour l'encourager lui parlait de sa mère. Puis, courant tout à coup au bahut sculpté qui renfermait ses hardes, elles les pliait convulsivement et en silence, comme si elle eût perdu l'esprit. Au dernier coup de sept heures, frappé lentement par le marteau de la vieille horloge seigneuriale et suivi d'une vibration sourde et lugubre, un laquais en grande livrée vint chercher le jeune baron et le conduisit dans la pièce où étaient son père et son frère.

Assis face à face à une table de noyer à colonnes torses, le comte et son fils aîné jouaient au trictrac lorsque Louis entra. Le premier mouvement du jeune Mondésir fut d'aller se jeter entre les bras de son père, mais un regard de ce dernier l'arrêta court et le cloua sur place. L'indifférence de son frère, qui n'avait pas même levé les yeux sur lui, acheva de briser son cœur, et, s'appuyant sur un fauteuil, car il se

sentait défaillir devant la dureté de ces deux hommes, il détourna la tête et fondit en larmes.

Ni l'un ni l'autre d'abord ne purent y faire attention ; mais le vicomte, ayant laissé échapper une parole d'impatience au bruit des sanglots de son frère, le seigneur de Mondésir dit froidement en jetant ses dés :

—Mon cher voilà la musique dont votre très-honorée et trop sensible mère m'a régalé pendant dix ans. Je ne pouvais ni aller, ni venir, ni sortir d'ici, ni rentrer sans voir couler des larmes ; or, j'ai supporté trop longtemps cette lamentable élégie pour n'y pas mettre fin quand elle recommence sur une autre gamme. Monsieur, dit-il brusquement en se tournant vers Louis, approchez, écoutez et faites tous vos efforts pour me comprendre. Vous étiez si chétif lorsque je quittai ce pays que je ne croyais pas vous retrouver vivant, et n'ai pu arrêter par conséquent aucun arrangement à notre égard. Vous devez avoir seize à dix-sept ans si je ne me trompe, voici donc le moment de prendre une carrière.

—Mon père ! balbutia Louis en tremblant.

—Appelez moi monsieur, s'il vous plaît. Il n'y a que la populace qui se sert de ces termes là !.....

Reprenant du courage à mesure que son père froissait son cœur en l'éloignant de lui, l'adolescent relevait la tête et dit d'une voix calme :

—Ma mère en mourant désigna l'état qu'elle eût désiré me voir embrasser, et avec votre permission, monsieur, j'accomplirai les dernières volontés de ma mère.

—Ah ! vraiment, s'écria le comte, se tournant pour l'examiner d'un air de surprise et de curiosité méchante, vous avez déjà vos visées ? M'est-il permis de les connaître ?

—Ma mère avait choisi pour moi l'état ecclésiastique, et je m'estimerai heureux, monsieur, de vous voir approuver son choix.

—Ma foi ! bien qu'ami de Voltaire et peu superstitieux, en d'autres temps, j'aurais pu faire, noblement ce cadeau à l'Eglise ; mais pour des raisons de famille qu'il est superflu d'expliquer, ce projet devient impossible. J'ai d'autres vues sur vous. Au lieu de servir le Seigneur à l'ombre des autels, vous servirez le roi sur la flotte des colonies.

—Monsieur, répondit Louis d'une voix émue, les volontés des mourants sont sacrées, et il me serait si

doux d'obéir à ma mère, que j'ose vous supplier à mains jointes de m'accorder ce bonheur.

—Quand j'ai parlé, monsieur, reprit le comte d'un ton sec, personne ne réplique.

—Cependant, mon père...

—Je vous ai déjà défendu de m'appeler ainsi. Mais, sous cette feinte douceur, vous avez, je vois, dans le sang toute l'obstination de votre mère. Un autre à ma place en aurait raison promptement, mais tranquillisez-vous, je n'userai point de violence. Seulement, vous allez choisir, ou de m'obéir sur-le-champ ou de sortir de ma maison !

—Est-ce votre dernier mot ? demanda Louis, d'une voix tremblante.

—Oui, car je ne transige ni avec mes devoirs ni avec les enfants rebelles.

—Ainsi, vous me chassez !

—Oui, et je vous défends de remettre les pieds ici.

Quand vous serez dompté, écrivez à mon intendant, il vous donnera les moyens d'aller à Brest, où est la flotte.

Louis fit un pas vers la porte, puis se tournant et s'adressant au vicomte, qui jouait toujours et semblait étranger à cette scène douloureuse :

Mon frère, dit-il d'une voix pleine de douceur, priez votre père d'avoir pitié d'un malheureux.

Le vicomte fut impassible et garda le silence.

—O ma mère ! ma mère ! s'écria-t-il avec amertume, pardonne-moi, si tu nous vois !

A ces mots, il sortit d'un pas précipité en étouffant ses sanglots. Mais comme il traversait l'antichambre, une main prit sa main dans l'obscurité, et une voix aussi tremblante que la sienne murmura doucement à son oreille :

—Va m'attendre dans l'avenue.

Un instant après, Germaine entra dans le salon. Vêtue de noir, car elle n'avait pas quitté le deuil depuis la mort de sa maîtresse, elle portait le grand tablier blanc des dimanches, qui remontait jusqu'à son cou, selon la mode antique, en lui couvrant le sein ; un fichu à rayures vertes, et par-dessus son petit bonnet de mousseline, au devant plissé, le chapeau de castor des filles de la montagne. Bravant les regards dédaigneux du vicomte et son air de menace, elle vint se camper tranquillement devant son maître, qui tournait le dos à la porte, et dit

de sa voix grave :

—Je vous salue, monsieur le comte et votre compagnie.

—Ah ! te voilà, drôlesse !

—Pourquoi me donnez-vous ce nom, monsieur ? Vous savez bien que ma conduite fut toujours sans reproche.

—C'est possible ! qui s'en soucie ? Mais que viens tu faire au salon ?

—Je viens vous demander mon congé.

A ce mot, le comte fut surpris d'un tel accès d'hilarité, qu'il se renversa sur son fauteuil et laissa échapper les dés qu'on entendit rouler bruyamment sur le parquet. Tandis que Germaine, obéissant à son instinct d'ordre, les ramassait en silence, le comte et son fils se donnaient largement carrière, et riaient aux larmes. Quant il put parler enfin, le seigneur de Mondésir, essuyant ses yeux tout humides, dit d'une voix entrecoupée par des éclats de rire :

—Délicieux, ma foi ! délicieux ! Sur mon honneur, cette créature est impayable !

—Que trouvez-vous donc de si extraordinaire dans ma démarche ? demanda simplement Germaine.

—Mais, parbleu ! cette idée assez curieuse de te croire encore à mon service.

—N'y suis je point depuis vingt ans ?

(A CONTINUER.)

Montréal, 9 Mai 1878.

Nous soussignés marchands de Nouveautés sur la rue Ste. Catherine, nous nous engageons par les présentes à fermer nos magasins respectifs, à dix heures du soir du premier Avril au dernier Juillet, à neuf heures du 1er Août au dernier Octobre, et du 1er Novembre au dernier Mars à huit heures du soir. Les samedis et veilles d'obligations exceptés.

Nous nous engageons positivement à ne pas laisser rentrer les pratiques après ces heures ; mais nous nous réservons cependant le droit de garder nos employés après ces heures pour arranger les marchandises si besoin il y a.

Cet engagement ne lie que les maisons suivantes : A. Pilon et Cie., Dupuis Frères, et L. J. Pelletier et Cie.

A. PILON & Cie.
DUPUIS FRERES.
L. J. PELLETIER & CIE.